

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 34/2026

OBJET :

**Affectation des résultats
2025 au budget primitif
2026 des eaux pluviales**

Date de convocation :
03/06/2026

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six,

Le 10 juin à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Vincent BARRAILLER, Florent BEAULIEU, Jean-Pierre COURTOIS, Pascal DERCHE, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE jusqu'à 20 h 40, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, David TOMAS, délégués titulaires, Patrick CHADAIGNE, délégué suppléant des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Laëtitia FAUGIERES, Jérôme FRANCOIS qui a donné pouvoir à Nadège MAGNE.

Secrétaire de séance : Pascal DERCHE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération n° 32/2026 du 10 juin 2026 adoptant le compte financier unique 2025 du budget des eaux pluviales,

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2026 du budget des eaux pluviales,

Considérant les résultats 2025 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice	1 096 412,83	1 876 501,00	780 088,17
	résultats antérieurs reportés (ligne 002)	0,00	80 000,00	80 000,00
	résultat à affecter	1 096 412,83	1 956 501,00	860 088,17

		dépenses	recettes	solde
section d'investissement	résultats propres à l'exercice	2 863 447,38	2 306 275,47	-557 171,91
	résultats antérieurs reportés (ligne 001)	0,00	421 567,60	421 567,60
	solde global d'exécution	2 863 447,38	2 727 843,07	-135 604,31

		dépenses	recettes	solde
reste à réaliser au 31/12/2025	fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	investissement	443 939,06	0,00	-443 939,06

		dépenses	recettes	solde
résultats cumulés 2025	fonctionnement	1 096 412,83	1 956 501,00	860 088,17
	investissement	3 307 386,44	2 727 843,07	-579 543,37

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical **décide**, d'affecter au budget des eaux pluviales 2026 les résultats 2025 de la manière suivante :

		dépenses	recettes
affectation 2026	prévision d'affectation en réserve (1068)		780 088,17
	report en fonctionnement de recettes (002)		80 000,00
	report en section d'investissement (001)	135 604,31	

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérécourse citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal DERCHE

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture le : 22/06/2026
De sa publication le : 23/06/2026
Sur le site du SIAVOS.


